



Séance ordinaire du conseil municipal
Le 6 avril 2020, 20 h
En visioconférence

ORDRE DU JOUR

- 1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal
- 2.1 Séance ordinaire du 9 mars 2020
- 2.2 Séance extraordinaire du 19 mars 2020
- 3 Dossiers de la mairie
- 3.1 Correspondances
- 3.2 Soutien à la Source alimentaire Bonavignon
- 4 Dossiers de la direction générale
- 4.1 Embauche d'une directrice des services administratifs et de la trésorerie
- 4.2 Entente entraide intermunicipale - MRC d'Avignon
- 4.3 Ratification des décisions prises par le directeur général et secrétaire-trésorier dans le contexte de la crise de la COVID-19
- 5 Dossiers de la trésorerie
- 5.1 Comptes à payer au 31 mars 2020
- 5.2 État des activités d'investissement au 31 décembre 2019
- 6 Dossiers du greffe
- 6.1 Aucun
- 7 Dossiers de l'urbanisme
- 7.1 Autorisation de signature, mandat à un arpenteur et a un notaire - Rue F.-Leblanc
- 7.2 Adoption nouveau nom de rue - Rue Jules-Alain
- 7.3 Adoption nouveau nom de lieu - Écocentre Richard-Nadeau
- 7.4 Autorisation de signature et désignation d'un responsable GMR - Déclaration d'engagement programme ICI on recycle +
- 7.5 Autorisation de signature - Ententes de publication Route Bleue
- 8 Dossiers du développement économique et tourisme
- 9 Dossiers de loisir, culture et vie communautaire
- 9.1 Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine - Cotisation annuelle, adhésion et nomination de deux représentants
- 10 Dossiers des travaux publics
- 10.1 Appel d'offres - Achèvement des travaux d'enrochement de la route Beaulieu
- 11 Dossiers de la sécurité publique
- 11.1 Autorisation de versement - Ensemble d'outils de désincarcération
- 11.2 Rapport d'activité 2019 concernant le schéma de couverture de risques
- 12 Prochaine séance du conseil
- 13 Autres sujets
- 13.1 {AutresSujets}
- 14 Tour de table du conseil
- 15 Période de commentaires et de questions
- 16 La levée de la séance



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 6 avril 2020, 20 h, par visioconférence

En raison des mesures décrétées par le Gouvernement du Québec pour freiner la pandémie de la COVID-19, la séance du conseil municipal s'est tenue par voie de visioconférences.

L'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil municipal de siéger à huis clos et autorise les membres à y prendre part, à délibérer et à voter par tout moyen de communication.

Étaient présents :

- M. Steven Parent, conseiller**
- M. Jean-Simon Landry, conseiller**
- M. David Landry, conseiller**
- M. Alain Turcotte, conseiller**
- Mme Marie-Hélène Richard, conseillère**
- Mme Denise Leblanc, conseillère**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent, par visioconférence, à la séance, monsieur Antoine Audet, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2020

Il est PROPOSÉ par M. Alain Turcotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2020 soit adopté, tel que proposé.

2.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2020

Il est PROPOSÉ par M. David Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 mars 2020 soit adopté, tel que proposé.

3. DOSSIERS DE LA MAIRIE

3.1 CORRESPONDANCES

- Du Ministère des Transports du Québec concernant la demande à la conversion au DEL du réseau d'éclairage sur la route 132 dans les secteurs de l'Église de Saint-Omer, des rues Berthelots et Leclerc, et de la rue de l'Éperlan jusqu'à la rue de la Gare. Cette demande sera analysé par le ministère des Transports.

- De Keolis Canada concernant la suspension temporaire des services interurbains par autocar Orléans Express.

3.2 SOUTIEN À LA SOURCE ALIMENTAIRE BONAIGNON

CONSIDÉRANT la crise actuelle pour contrer la pandémie de la COVID-19 qui génère énormément d'insécurité au niveau socio-économique;

CONSIDÉRANT que les banques alimentaires jouent un rôle majeur pour répondre aux besoins alimentaires des populations plus vulnérable;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC d'Avignon a convenu de doubler le montant amassé par les municipalités du territoire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steven Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le Ville de Carleton-sur-Mer verse un montant de 250 \$ à la Source alimentaire Bonavignon.

4. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE LA TRÉSORERIE

CONSIDÉRANT QUE le poste à la direction des services administratifs et de la trésorerie est vacant depuis le 8 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a effectué à deux processus de recrutement qui n'ont pas été concluant et que le poste étant ouverte en permanence depuis l'automne 2019;

CONSIDÉRANT QU'une candidate répondant aux exigences à soumis sa candidature;

CONSIDÉRANT que le directeur général de la Ville recommande l'embauche de madame Hélène Forest au poste de directrice des services administratifs et de la trésorerie ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

De procéder à l'embauche de madame Hélène Forest à titre de directrice des services administratifs et de la trésorerie, à partir du 1er juin 2020 selon les conditions et le salaire entendus avec les dirigeants de la Ville et basés sur l'entente cadre 2018 - 2020.

4.2 ENTENTE ENTRAIDE INTERMUNICIPALE - MRC D'AVIGNON

CONSIDÉRANT la crise actuelle pour contrer la pandémie de la COVID-19 et les enjeux au niveau du maintien des services essentiels;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des infrastructures municipales tel que la voirie, les systèmes de traitement de l'eau potables et des eaux usées est essentiel pour la poursuite des activités dans la Ville;

CONSIDÉRANT qu'en cas de pandémie, certains services municipaux pourrait manquer d'effectifs pour maintenir les services essentielles;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC d'Avignon souhaitent mettre en place un mécanisme d'entraide en cas de besoin et qu'un projet d'entente a été soumis aux membres du conseil pour approbation;
POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer adhère au protocole d'entente d'entraide inter municipale en cas de pandémie;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer le protocole d'entente.

4.3 RATIFICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DE LA COVID-19

CONSIDÉRANT la crise actuelle pour contrer la pandémie de la COVID-19 et les différents décrets gouvernementaux adoptés par le Gouvernement du Québec qui obligent les Ville à prendre action pour adapter les services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 12 mars 2020, la situation a commandé des mesures exceptionnelles à mettre en place très rapidement par l'administration municipale, en concertation avec le maire et les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les principales mesures qui ont été prises sont : la fermeture de l'ensemble des bâtiments municipaux au public (incluant l'hôtel de Ville), la réorganisation du travail pour limiter au maximum les risques de contamination chez les employés municipaux et la diminution des effectifs municipaux en raison du décret concernant les services essentiels,

CONSIDÉRANT QUE les objectifs poursuivis par les mesures mises en place sont : d'assurer la protection de la santé du personnel, de maintenir les services essentiels aux citoyens et de minimiser l'impact sur l'organisation;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal ratifie les gestes posés depuis le début de la crise par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Antoine Audet, pour répondre aux obligations gouvernementales découlant de cette situation exceptionnelle.

5. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

5.1 COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2020

Madame Denise Leblanc se retire de la délibération concernant ce point afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Il est PROPOSÉ par M. Alain Turcotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 mars 2020, au montant total de 306 285.60 \$ soit acceptée, telle que proposée.

5.2 ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT qu'une version corrigée de l'état des activités d'investissement au 31 décembre 2019 a été soumis au conseil;

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QU'une nouvelle version corrigée de l'état des activités d'investissement au 31 décembre 2019, au montant de 233 303,61 \$ soit approuvée, tel que présenté.

6. DOSSIERS DU GREFFE

Aucun point n'a été traité.

7. DOSSIERS DE L'URBANISME

7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE, MANDAT À UN ARPENTEUR ET À UN NOTAIRE - RUE F.-LEBLANC

CONSIDÉRANT le prolongement de la rue F.-Leblanc;

CONSIDÉRANT QU'une partie du lot 3 547 376, du cadastre du Québec où se trouve ce prolongement appartient à madame Réjeanne Gauvreau et à monsieur Arsène Leblanc;

CONSIDÉRANT QU'une partie du lot 3 547 377, du cadastre du Québec, où se trouve ce prolongement appartient à monsieur Bernard Leblanc;

CONSIDÉRANT QU'une entente entre madame Réjeanne Gauvreau, monsieur Arsène Leblanc et la Ville est intervenue le 19 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'une entente d'échange de terrain entre monsieur Bernard Leblanc et la Ville est intervenue le 9 septembre 2013;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer acquiert les parties des lots 3 547 376 et 3 547 377, du cadastre du Québec, nécessaires au prolongement de la rue F.-Leblanc, selon les modalités des ententes intervenues avec les propriétaires;

De mandater M. Pascal Mercier, arpenteur géomètre, afin de procéder aux travaux requis d'arpentage et de subdivision dans le présent dossier;

De mandater Me Nancy Roy, notaire, afin de procéder au contrat notarié requis concernant le présent dossier.

D'autoriser Antoine Audet, directeur général et greffier, pour la signature des documents relatifs à ce dossier.

7.2 ADOPTION NOUVEAU NOM DE RUE - RUE JULES-ALAIN

CONSIDÉRANT la construction de nouvelles résidences sur une rue privée du territoire (lot 4 542 686);

CONSIDÉRANT la demande des désirants et des propriétaires des terrains bordant cette rue de nommer celle-ci ;

CONSIDÉRANT la politique de dénomination toponymique adopté par la Ville le 8 janvier 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité du patrimoine à recommandé au conseil de nommer cette nouvelle rue : « RUE JULES-ALAIN » ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Marie-Hélène Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la rue privée formée par le lot 4 542 686 soit nommé : « RUE JULES-ALAIN »

7.3 ADOPTION NOUVEAU NOM DE LIEU - ÉCOCENTRE RICHARD-NADEAU

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de nommer le site de transbordement situé sur la rue Freddy-Allard (lot 3 887 106) ;

CONSIDÉRANT la politique de dénomination toponymique adopté par la Ville le 8 janvier 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité du patrimoine à recommandé au conseil de nommer le site de transbordement : « ÉCOCENTRE RICHARD-NADEAU » ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le site de transbordement situé sur la rue Freddy-Allard (lot 3 887 106) soit nommé : « ÉCOCENTRE RICHARD-NADEAU ».

7.4 AUTORISATION DE SIGNATURE ET DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE GMR - DÉCLARATION D'ENGAGEMENT PROGRAMME ICI ON RECYCLE +

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer est soucieux de réduire son impact environnemental et conscient de l'importance d'une saine gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer à signifier son intérêt d'obtenir la certification du programme ICI on recycle + dans sa planification stratégique;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steven Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers

D'autoriser monsieur Antoine Audet, directeur général et secrétaire-trésorier à signer la déclaration d'engagement du programme ICI on recycle +;

DE nommer monsieur Samuel Landry, responsable de l'urbanisme, comme responsable de la gestion des matières résiduelles dans le cadre du programme ICI on recycle +.

7.5 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTES DE PUBLICATION ROUTE BLEUE

CONSIDÉRANT la volonté de diversifier les différentes façons de se déplacer sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun qu'il y ai des sites faisant partie de la Route Bleue;

CONSIDÉRANT la demande du Comité ZIP Gaspésie à titre de Mandataire du projet de la Route Bleue pour la signature d'une entente de publication pour 5 sites sur le territoire de la ville ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers

D'AUTORISER monsieur Alain Bernier, directeur du développement économique et du tourisme, à signer les ententes de publication pour 5 sites de la Route bleue sur le territoire de Carleton-sur-Mer.

8. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

Aucun point n'a été traité

9. DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE - COTISATION ANNUELLE, ADHÉSION ET NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM) travaille activement au développement du loisir et du sport dans la région;

CONSIDÉRANT QUE l'URLS GÎM assure une concertation régionale en loisir et en sport;

CONSIDÉRANT QUE l'URLS GÎM offre, directement ou par l'entremise de mandataires, des services-conseils et administratifs aux municipalités, aux établissements d'enseignement et aux organismes régionaux et supra locaux de loisirs et de sports;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) renouvelle son adhésion à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 285 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle 2019-2020;

QUE la Ville délègue les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine:

- Le directeur (trice) du loisir, de la culture et de la vie communautaire ;
- Le coordonnateur (trice) des sports, loisirs et plein air.

10. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

10.1 APPEL D'OFFRES - ACHÈVEMENT DES TRAVAUX D'ENROCHEMENT DE LA ROUTE BEAULIEU

CONSIDÉRANT QU' un règlement d'emprunt a été adopté le 4 février 2019 pour le financement de travaux d'enrochement de la route Beaulieu sur une portion de 50 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a effectué une partie des travaux à l'automne 2019;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis ont été complétés pour l'achèvement des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité publique du Québec offre un programme de financement destiné aux villes pour effectuer des réparations à la suite de sinistres sur leur territoire. Le taux de participation du ministère peut atteindre 70 % du coût du projet;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville aille en appel d'offre public pour l'achèvement des travaux ;

QUE la ville s'assure de la participation financière du Ministère de la Sécurité public avant l'octroi du contrat.

11. DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 AUTORISATION DE VERSEMENT - ENSEMBLE D'OUTILS DE DÉSINCARCÉRATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a procédé à l'appel d'offres suivant : Appel d'offres No 2019-03 – Ensemble d'outils de désincarcération;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du processus d'appel d'offre, la Ville a octroyé le contrat à la firme Boivin et Gauvin inc.;

CONSIDÉRANT que les équipements ont été livrés et que l'adjudicataire s'est conformé à toutes les exigences du devis descriptif de l'appel d'offre;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer complète le paiement total pour l'achat de l'ensemble des outils de désincarcération au devis, pour un montant de 53 255.01 \$, taxes incluses.

QUE ce montant soit affecté fonds de roulement, selon les modalités à être établies dans le tableau des activités d'investissement. .

11.2 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la Ville doit produire le rapport annuel d'activité 2019 faisant état de l'application des mesures dont elle est responsable prévues au schéma de couverture de risques et des projets pour l'année suivante en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du rapport annuel d'activités du service de sécurité incendie et de la résolution l'acceptant doivent être acheminées à la MRC pour transmission au Ministère de la sécurité publique ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steven Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de accepte le rapport d'activités de son service de sécurité incendie pour l'année 2019, et qu'une copie de celui-ci et de la présente résolution soient acheminées à la MRC Avignon.

12. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 4 mai 2020, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville, à moins que les mesures pour contrer la pandémie de la COVID-19 se poursuivent.

13. AUTRES SUJETS

Aucun sujet additionnel n'est traité.

14. TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

15. PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Étant donné que la séance se tenait à huis clos, aucune personne n'a assisté à la séance, et donc, aucun commentaire ou question n'a été traité.

16. LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h26, Mme Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier